

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 17 MAI 2022

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mercredi 11 mai 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, le Maire,
M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE,
Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, Mme BELLUT, M. DAUDIN, Mme BAUDIN. M.
BAUMEL, VUILLERMOZ (2022-059-2022-081), M. FLEUREAUX, Mme DESROCHES,
Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. BILLARD	à	M. NARDI
Mme LUMEAU	à	M. MAUCORT
Mme BERGER	à	Mme LAMBERT
M. PLOUZEAU	à	Mme BOISNIER
M. MARTINEAU	à	M. DUPONT
M. PLANCHON	à	M. DAUDIN
M. LAPORTE	à	Mme VILLERMOZ
M. MASSON	à	Mme BAUDIN

■ EXCUSÉS :

M. PELLETIER
Mme DEVAUD
Mme GACHOT

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MAUCORT

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- 2022-053 Installation de Mme DESROCHES en tant que Conseillère Municipale
- 2022-054 Mise à jour du tableau des commissions municipales (intégration de Mme DESROCHES)
- 2022- 055 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux

FINANCES

- 2022-056 Versement de la subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022
- 2022-057 Décision modificative n°1
- 2022-058 Demande de subventions par Val Touraine Habitat – Le petit Bouqueteau
- 2022-059 Attribution des subventions 2022 aux associations sportives
- 2022-060 Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles
- 2022-061 Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)
- 2022-062 FLES : Valorisation des locaux municipaux
- 2022-063 Demande de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais
- 2022-064 Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » : Réalisation d'un Padel à Chinon

PERSONNEL

- 2022-065 Création d'un service de Police Municipale Intercommunale
- 2022-066 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies
- 2022-067 Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 – 2024
- 2022-068 Comité Social Territorial Commun : Création – Détermination nombre de sièges – Paritarisme

SPORT

- 2022-069 Convention de partenariat entre la ville de Chinon et le Chinon Basket Club pour l'organisation du tournoi de basket 2022
- 2022-070 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Volley loisirs Chinonais pour l'organisation du tournoi Beach Volley 2022

2022-071 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour l'organisation de la Corrida 2022

CONVENTIONS

2022-072 Convention pour l'utilisation des installations du stand de tir de Trotte Loups à Chinon par la CRS41 des installations du centre de tir de Trotte-Loups

2022-073 Convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2022-074 Acquisition de terrain – Rue des Loges

ACTION CŒUR DE VILLE

2022-075 Projet d'un nouvel Avenant au programme Action Cœur de Ville

2022-076 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. BAUDRY)

2022-077 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. RENOM)

2022-078 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme FAUVEL)

2022-079 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (SCI Porte Neuve)

2022-080 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme GIBERT-SANDER)

2022-081 OPAH RU : Aides aux particuliers (Mme FAUVEL)

Le lundi 17 mai 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. MAUCOURT est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 29 mars 2022 ainsi que celui du 4 avril 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Les procès-verbaux des 29 mars 2022 et 4 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Yoanna DESROCHES qui remplace comme conseillère municipale Madame Louise LEGER qui a donné sa démission, et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire espère qu'elle puisse s'épanouir et qu'elle apporte sa contribution.

Madame DESROCHES exprime sa joie de rejoindre l'équipe municipale de la ville et leur remercie de l'accueillir.

Monsieur le Maire présente également aux membres du conseil municipal Madame Michèle LETOURNEAU, venue en renfort au secrétariat général.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

Décision n° 2022-017 du 25 mars 2022 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien collège à l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais »

Est conclue avec l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais » une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de réunions de leur conseil d'administration (tous les mardis à partir de 14 heures) ainsi qu'un local pour le stockage des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-018 du 25 mars 2022 : Convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Pierre Mendès France à la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) Centre Val de Loire

Est conclue avec la CARSAT Centre Val de Loire une convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y installer ses permanences chaque lundi de 9 heures à 16 heures.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-019 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3618 – Emplacement B8T77

Décision n° 2022-020 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3621 – Emplacement Col7-Case3

Décision n° 2022-021 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3626 – Emplacement G1-EC18

Décision n° 2022-022 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3625 – Emplacement G1-EC16

Décision n° 2022-023 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2939 – Emplacement C1T34

Décision n° 2022-024 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2941 – Emplacement A12T51

Décision n° 2022-025 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3009 – Emplacement E1T4

Décision n° 2022-026 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3158 – Emplacement A9T24

Décision n° 2022-027 du 29 mars 2022 : Conversion d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3622 – Emplacement G3T7

Décision n° 2022-028 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3623 – Emplacement G1-EC14

Décision n° 2022-029 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1415 – Emplacement A9T75

Décision n° 2022-030 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2608 – Emplacement B7T63

Décision n° 2022-031 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2568 – Emplacement C4T57

Décision n° 2022-032 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2640 – Emplacement B11T74bis

Décision n° 2022-033 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1970 – Emplacement C10T136

Décision n° 2022-034 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3125 – Emplacement E1-EC7

Décision n° 2022-035 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1516 – Emplacement C6T64

Décision n° 2022-036 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2632 – Emplacement C9T75

Décision n° 2022-037 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3629 – Emplacement G3T10

Décision n° 2022-038 du 29 mars 2022 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'US Tours Rugby

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'US Tours Rugby une convention de mise à disposition de locaux et des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 20 avril 2022 à partir de 8h00 jusqu'au 23 avril 2022 à 14h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-039 du 11 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association ASSAD du Chinonais

Est conclue avec l'association ASSAD du Chinonais une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y affecter ses permanences chaque 1^{er} jeudi du mois de 13h30 à 16h00.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 5 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-040 du 11 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association « La Garde chinonaise »

Est conclue avec l'association « La Garde Chinonaise » une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y mener son activité de tarot chaque mercredi de 20h30 à 0h00.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-041 du 12 avril 2022 : Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel

Est conclu avec la SAS la Guinguette Rabelaisienne représentée par la SARL ARALVIC Holding domiciliée 2 rue des Hautes Cours, le Vau Breton, 37500 LIGRÉ un contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel, pour l'exploitation d'une guinguette sur les bords de la rivière « la Vienne » avec restauration, vente de boissons et proposition d'animations.

Ce contrat est conclu pour la période du 12 avril 2022 au 31 octobre 2024 (renouvelable trois ans).

Les conditions de la location sont contenues dans le contrat. La redevance mensuelle d'occupation est fixée à 120 euros.

Décision n° 2022-042 du 14 avril 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Collectif d'Orchestres en Chinonais (COLOC)

Est conclue avec l'association « COLOC » une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser un concert.

Cette mise à disposition est consentie selon un tarif préférentiel de 936,20 euros pour toute la journée du vendredi 15 avril 2022 de 9h00 à 24h00.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-043 du 22 avril 2022 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements pour les projets d'investissements avec la Société Finances et Territoires

Est conclu une convention avec la Société Finances et Territoires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements pour les projets d'investissements pour les 14 projets d'investissement de la ville de Chinon, annexés à la Convention.

La convention est établie pour une durée de 14 mois à compter de la signature ou notification éventuelle de la convention, répartie comme suit :

- 2 mois de préparation au cours desquels se tiendra une réunion de lancement qui ne pourra intervenir qu'après le versement de l'acompte dans les conditions stipulées à la convention,
- 12 mois d'exécution des prestations objet de la mission à compter de la réunion de cadrage.

Le montant prévisionnel total des projets d'investissement s'élève à 7 138 000 € TTC.
Le montant forfaitaire de la prestation de veille et de recherche est de 22 000 € HT.

La ville de chinon s'engage à verser à la Société Finances et Territoires un acompte de 50% du montant de la prestation de veille et de recherche à la signature ou notification de la convention.

Le solde de 50 % à la livraison du Dossier d'Analyse des Dispositifs Mobilisables de la Société Finances et territoires.

Décision n° 2022-044 du 25 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien collège à l'association « Les Amis des Coteaux Sainte Radegonde et Saint Martin »

Est conclue avec l'association « Les Amis des Coteaux Sainte Radegonde et Saint Martin », une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de réunions à raison d'une fois par mois le mardi, mercredi ou jeudi entre 17h et 20h ainsi que du stockage fermé et sécurisé des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-045 du 28 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association Le Souffle de la Tortue

Est conclue avec l'association Le Souffle de la Tortue une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de Taïchī et Qi Gong tous les mercredis de 9 h 45 à 11 h 15 et tous les jeudis de 18 h à 19 h 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-046 du 28 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la salle n°11 de l'Espace Rochelude à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile d'Indre et Loire (A.D.R.A.S.E.C 37)

Est conclue avec l'association ADRASEC 37 une convention de mise à disposition de salle n°11 dans les locaux de l'Espace Rochelude pour son activité de radioamateurs.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée d'une année à compter du 1^{er} mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-047 du 29 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la Maison de Saint Louans à l'Association Saint Louans Village

Est conclue avec l'Association Saint Louans Village une convention de mise à disposition de la Maison de Quartier de Saint Louans afin d'y exercer son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-048 du 29 avril 2022 : Location de locaux à vocation professionnelle avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire

Est conclue avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire une convention d'occupation de locaux à vocation professionnelle sis à Chinon, 43 rue Jean-Jacques Rousseau.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 14 janvier 2022.

Le montant du loyer annuel est fixé à 6 960 €, soit un loyer mensuel de 580 €.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2022-049 du 5 mai 2022 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un Padel de tennis à Chinon

La ville de Chinon souhaite installer un Padel tennis, sur un des terrains de tennis déjà existant, propriété de la commune de Chinon, situé rue de la digue Faubourg Saint-Jacques – CHINON.

Cet équipement dont l'accès est libre profitera non seulement à tout public à travers des créneaux d'initiation / de perfectionnement mais aux scolaires par le biais diverses animations sous la forme de cycles d'apprentissage en collaboration avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Le coût prévisionnel de cet équipement est estimé à 44 575 euros HT. La ville de Chinon sollicite en ce sens, l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif 5 000 équipements sportifs de proximité au taux le plus élevé possible pour rendre en charge une partie des frais.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette opération.

ADMINISTRATION GENERALE

2022-053 Installation de Mme DESROCHES en tant que Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Louise LEGER de ses fonctions de conseillère Municipale,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Yoanna DESROCHES en tant que nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Madame LEGER.

2022-054 Mise à jour du tableau des commissions municipales (intégration de Mme DESROCHES)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** Madame Yoanna DESROCHES, en tant que membres de la commission vie sportive, de la commission vie culturelle ainsi que la commission jeunesse, éducation et citoyenneté ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté en supprimant Madame Yoanna DESROCHES en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres extérieurs de la Commission association en supprimant Monsieur Éric FLEUREAUX en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;

2022- 055 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la location d'un véhicule à titre gracieux fera l'objet d'une Délégation de Service Public conformément aux règles posées par l'article L. 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **MANDATE** la Commission de Délégation de Service Public pour les opérations nécessaires à la procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la procédure.

FINANCES

2022-056 Versement de la subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle d'un montant de 8 600€ à l'amicale du personnel au titre de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-057 Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 qui s'équilibre en fonctionnement à – 45 000€.

2022-058 Demande de subventions par Val Touraine Habitat – Le petit Bouqueteau

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Val Touraine Habitat correspondant au contingent communal de 20 % sur l'opération de construction « le Petit Bouqueteau » ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2022.

2022-059 Attribution des subventions 2022 aux associations sportives

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tableau des subventions à attribuer aux associations sportives, au titre de l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

2022-060 Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tableau n° 1 des subventions à attribuer aux associations culturelles, au titre de l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

2022-061 Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les subventions à attribuer à ces associations (autres demandes) au titre de l'année 2022 comme suit :
 - Les jardiniers des Hucherolles : 500 €
 - Comice du Monde Rural de l'Arrondissement de Chinon : 814.50€
 - Fédération des Déportés internés résistants et patriotes d'I&L : 200 €
 - Conciliateurs de Justice : 200 €
 - SPA- Société Protectrice des Animaux : 300€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

2022-062 FLES : Valorisation des locaux municipaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **FIXE** à 13 709,75 € la valorisation pour 2021 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

2022-063 Demande de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** les demandes de réduction des salles à l'Espace Rabelais au même tarif que la location du Pôle Ginette Bertorelle soit un montant de 76,50 € pour les demandes suivantes :
 - Monsieur BREMAUD pour une SOIREE organisée par sa fille avec des lycéens samedi 14 et dimanche 15 mai 2022 ;
 - Madame BRUNEAU pour une SOIREE organisée par sa fille avec des lycéens samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 ;
 - Monsieur LEFORT pour une SOIREE organisée pour l'anniversaire d'un jeune homme samedi 1^{er} et dimanche 02 octobre 2022.
- **ACCORDE** les demandes de réduction des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les spectacles suivants :
 - Le SPECTACLE de danse de fin d'année organisée par Nathalie MESTRE du 08 au 11 juin 2022 au tarif de 1 144,20 € au lieu de 4 785,20 € ;
 - Le spectacle « Débit de solidarité » organisée par l'association HOSPITALITE CHINOISE aux MIGRANTS, le vendredi 14 et samedi 15 octobre 2022 : SPECTACLES au tarif de 208,00 € au lieu de 3 120,40 €.
- **ACCORDE** la gratuité des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les manifestations suivantes :
 - Le spectacle de « CHORALES PRIMAIRES » organisée par la CCCVL et le CONSERVATOIRE de musique et de danse Pierre Tabart, le jeudi 16 juin 2022 ;
 - Le spectacle de la semaine bleue organisée par la CCCVL et le C.I.A.S, le dimanche 09 octobre 2022 ;
 - Le SALON « Voyages textiles » organisée par l'association « VOYAGES TEXTILES », du jeudi 17 au dimanche 20 novembre 2022.

2022-064 Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » : Réalisation d'un Padel à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain Padel ;
- **SOLLICITE** la subvention « 5000 terrains pour 2024 » d'un montant de 25 660 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire adjoint aux sports à signer au nom de la Ville tous les documents correspondants.

PERSONNEL

2022-065 Création d'un service de Police Municipale Intercommunale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un service de police municipale intercommunale au sein de la Communauté de Communes, en vue d'une mutualisation avec les communes membres à compter du 1^{er} juillet 2022 pour les missions relevant des pouvoirs de police des maires et pour celles relevant des pouvoirs de police spéciale éventuellement transférés au président de l'EPCI ;
- **APPROUVE** les projets de conventions s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

2022-066 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint d'animation à 50 % de son temps de travail pour une durée de 8 mois de mai 2022 à décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents y compris de renouvellement liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire.

2022-067 Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 – 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADHERE** au Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire 2022-2024 ;
- **PARTICIPE** à hauteur de 0,20% du chapitre 012 du compte administratif N-1,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à cette dépense ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document annexe s'y rapportant.

2022-068 Comité Social Territorial Commun : Création – Détermination nombre de sièges – Paritarisme

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de la création d'un Comité Social Territorial unique entre la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le C.I.A.S et les communes d'Avoine et de Chinon adhérentes à cet établissement public intercommunal ;
- **FIXE** le Comité Social Territorial auprès de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire ;
- **FIXE** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants, pour le CST commun, selon une répartition des sièges suivantes :
 - CIAS = 1 siège
 - Ville d'Avoine = 1 siège
 - Ville de Chinon = 1 siège
 - CC CVL = 3 sièges
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DECIDE** le recueil, pour ce comité, de l'avis des représentants de la collectivité-préalablement à celui des représentants du personnel.

SPORT

2022-069 Convention de partenariat entre la ville de Chinon et le Chinon Basket Club pour l'organisation du tournoi de basket 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville et le Chinon Basket Club pour la mise en œuvre du Tournoi de Basket 3X3 de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.

2022-070 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Volley loisirs Chinonais pour l'organisation du tournoi Beach Volley 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Nautique Chinonais et le Volley Loisirs Chinonais pour la mise en œuvre du tournoi de Beach Volley pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.

2022-071 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour l'organisation de la Corrida 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour la mise en œuvre de la Corrida de l'année 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.

CONVENTIONS

2022-072 Convention pour l'utilisation des installations du stand de tir de Trotte Loups à Chinon par la CRS41 des installations du centre de tir de Trotte-Loups

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Compagnie Républicaine de Sécurité n°41, pour l'utilisation par le personnel police des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville.

2022-073 Convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation par le groupement de gendarmerie mobile III/3 de Nantes des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville de CHINON et toutes les pièces et actes s'y rapportant.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2022-074 Acquisition de terrain – Rue des Loges

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°659 à Chinon d'une contenance de 7ca et appartenant à Mme Yvette BRUNEAU ;
- **DIT** que le prix d'acquisition s'élèvera à hauteur d'un euro le mètre carré, soit un total de 7 euros ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la ville de Chinon ;
- **DESIGNE** Maître Jocelyne MAUDUIT pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ACTION CŒUR DE VILLE

2022-075 Projet d'un nouvel Avenant au programme Action Cœur de Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAGRÉE, l'Adjointe en charge de l'Action Cœur de Ville, à signer les conventions à venir et tout autre document lié au projet.

2022-076 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. BAUDRY)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée au bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

2022-077 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. RENOM)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée au bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

2022-078 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme FAUVEL)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

2022-079 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (SCI Porte Neuve)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

2022-080 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme GIBERT-SANDER)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

2022-081 OPAH RU : Aides aux particuliers (Mme FAUVEL)

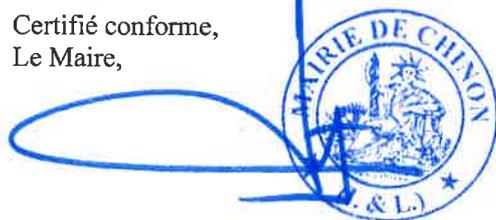
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'Action Cœur de Ville à signer tous les documents relevant de ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Date de publication :

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

